

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

10 MARS 2022

THEATRE GREVIN



SOMMAIRE

1. Ordre du jour
2. Performances opérationnelles et financières
3. Perspectives et conclusion
4. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
5. Rapports des Commissaires aux comptes
6. Présentation des résolutions
7. Questions / Réponses
8. Vote des résolutions



1 – ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour porte sur **23 résolutions dont 22 à titre ordinaire et 1 à titre extraordinaire**

Seront soumises au vote à titre ordinaire

L'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés et l'affectation du résultat (résolutions n°1 à 3)

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (résolution n°4)

La ratification de la nomination par cooptation d'un administrateur et le renouvellement du mandat de trois administrateurs (résolutions n°5 à 8)

La nomination d'un nouvel administrateur indépendant (résolution n°9)

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars, CAC titulaire (résolution n°10)

La constatation de l'arrivée du terme du mandat de Virginie Chauvin, CAC suppléant (résolution n°11)

L'approbation des informations, politiques et éléments de rémunération des mandataires sociaux (résolutions n°12 à 20)

L'autorisation aux fins de rachat par la Société de ses propres actions (résolution n°21)

Sera soumise au vote à titre extraordinaire

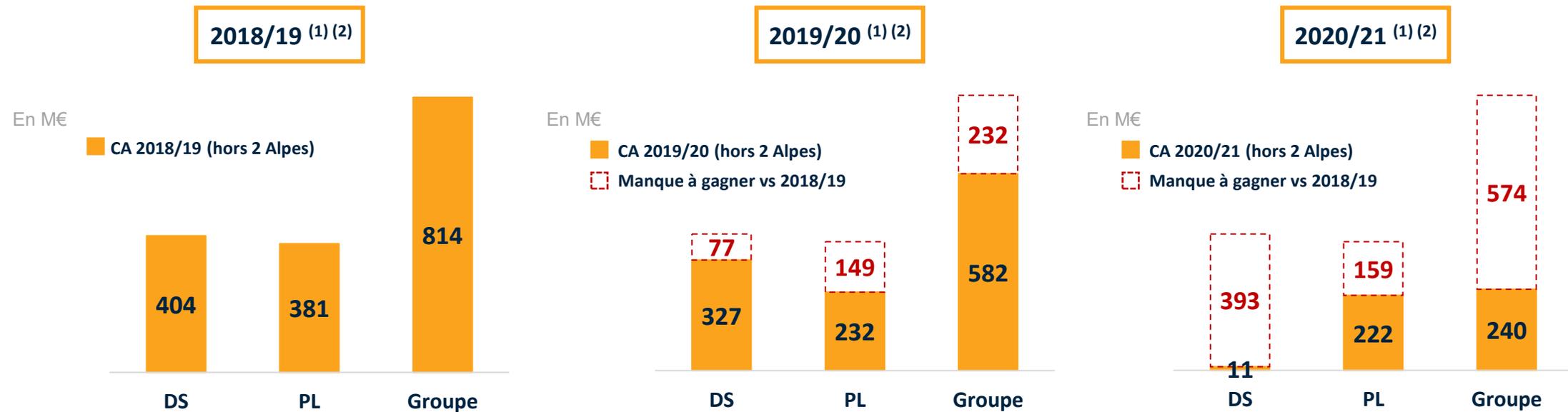
L'autorisation aux fins de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (résolution n°22)

Des pouvoirs pour les formalités légales seront ensuite donnés, consécutivement aux résolutions adoptées (résolution n°23) relevant d'une résolution d'usage.



2 - PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES

Une baisse de chiffre d'affaires représentant un manque à gagner de 800M€ en 2 exercices



(1) Hors domaine des 2 Alpes sorti du périmètre le 1^{er} décembre 2020

(2) Le CA Groupe est supérieur à la somme des CA DS + PL car il intègre le CA « Holdings et Supports »

Domaines skiables → saison « blanche » (hiver)

T1

- Ouverture quelques jours de certaines stations avant fermeture fin octobre
- Préparation à rouvrir pour saison de Noël

T2

- Fermé

T3

- Fermé
- Réouverture courant juin pour saison d'été

T4

- Bonne saison d'été mais faible impact sur le chiffre d'affaires
- Montée en puissance des nouvelles activités (mountain kart, tyrolienne)

Parcs de loisirs → année tronquée mais réouverture pour le pic d'activité de la saison estivale

T1

- Bon début de saison Halloween malgré restrictions sanitaires
- Fermeture fin octobre avant fin de saison Halloween

T2

- Fermé

T3

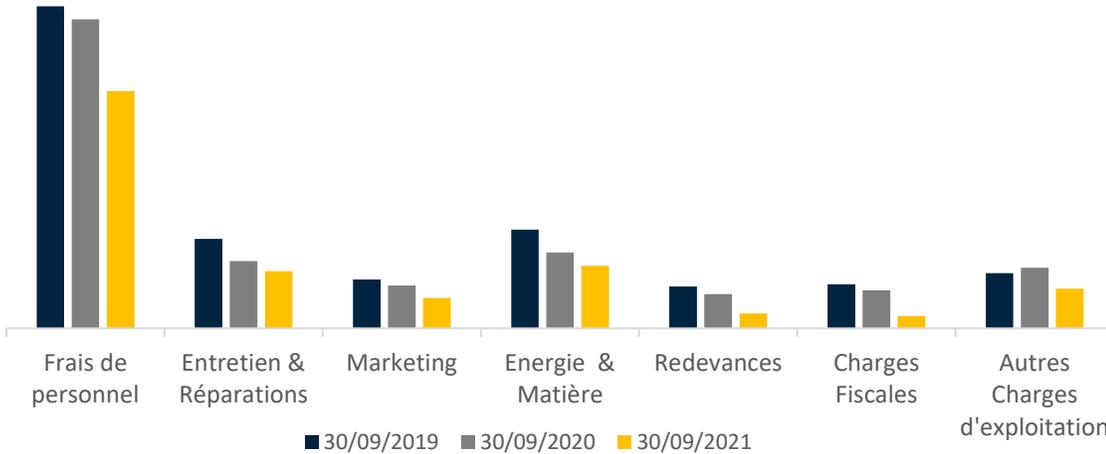
- Réouverture échelonnée entre fin mai et fin juin selon les sites

T4

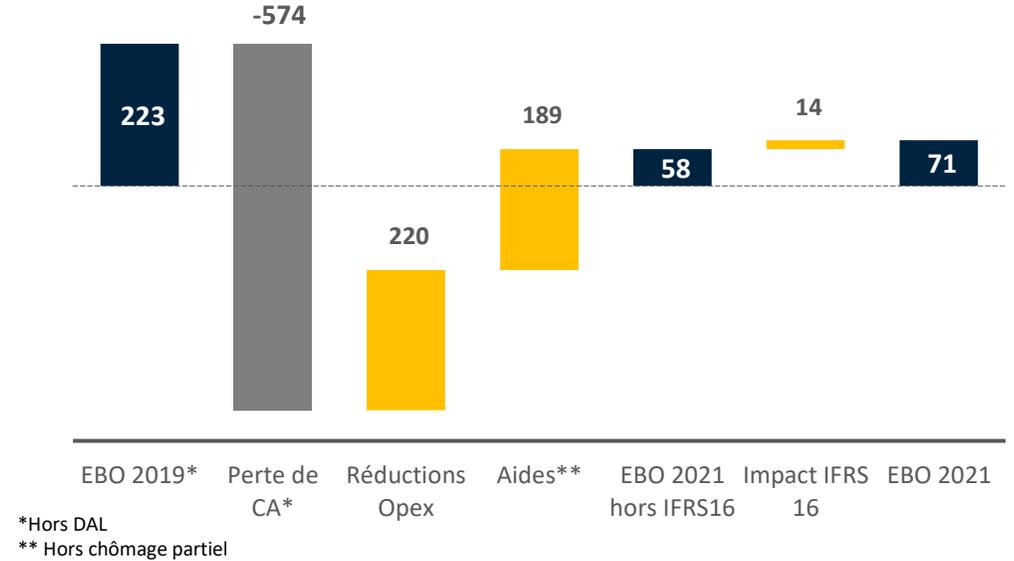
- Activité très dynamique
- Mise en place du pass sanitaire en France à partir du 21 juillet
- Inondations en Belgique → fermeture à partir du 15 juillet de Walibi Belgium et Aqualibi

Une gestion financière rigoureuse et des indemnités a permis de compenser une part importante de la chute d'activité

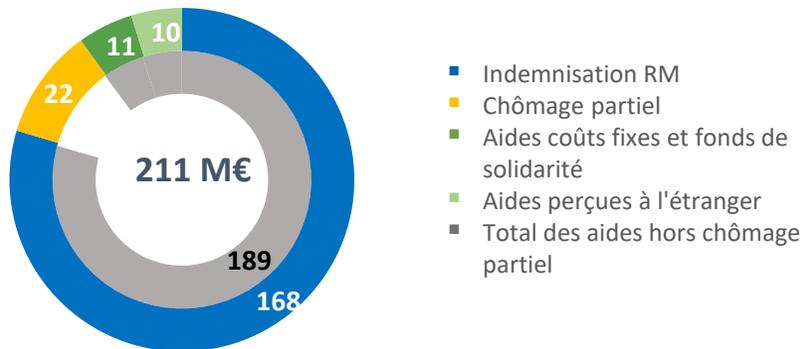
Charges d'exploitation (hors aides)



Bridge EBO 2019-2021 en M€

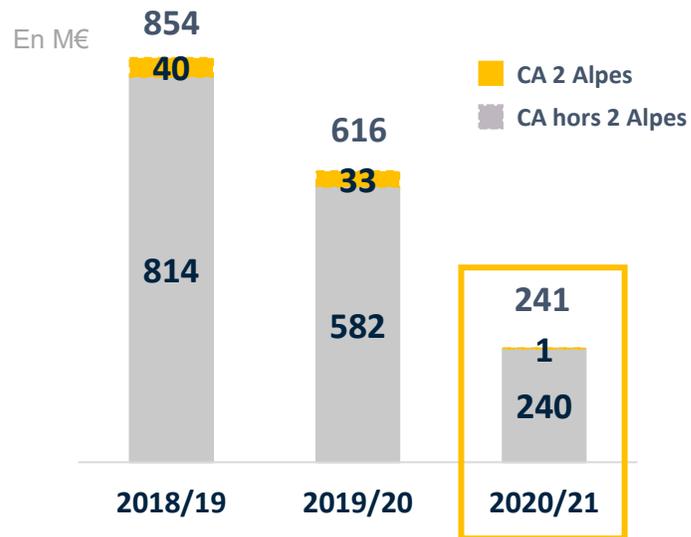


Chômage partiel, aides et Indemnités 2020/21 en M€

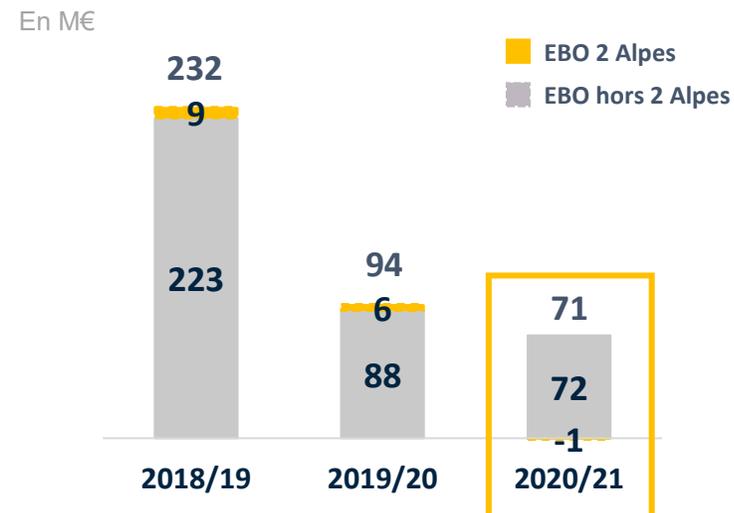


- Les réductions d'OPEX ont permis de compenser **41%** (38% hors Deux Alpes) de la baisse de CA par rapport 2018/2019 pour un objectif fixé à plus de 30%

Chiffre d'affaires : 241 M€

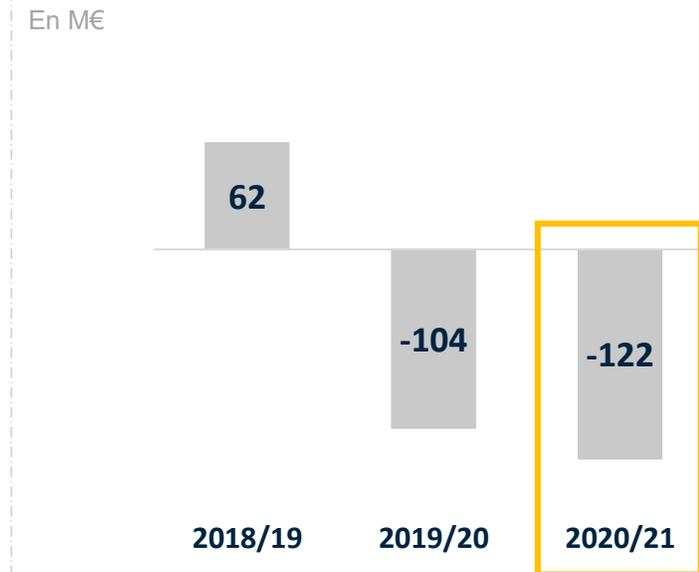


EBO ⁽¹⁾ : 71 M€

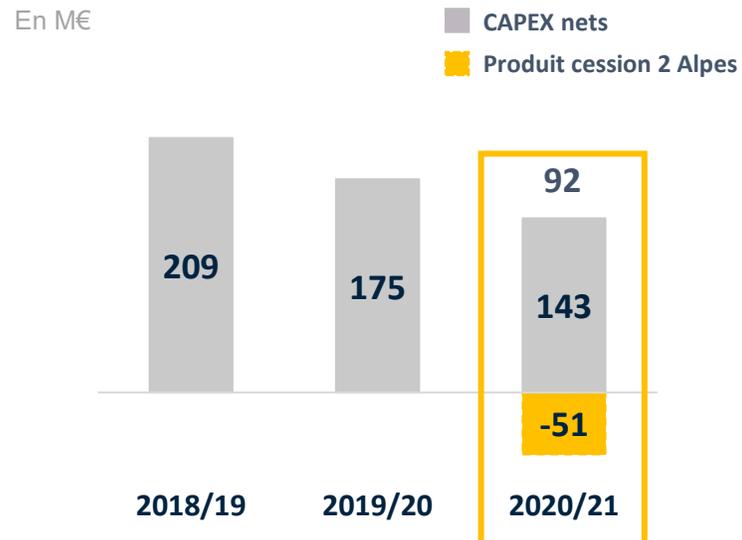


(1) EBO après IFRS 16, sauf en 2018/19

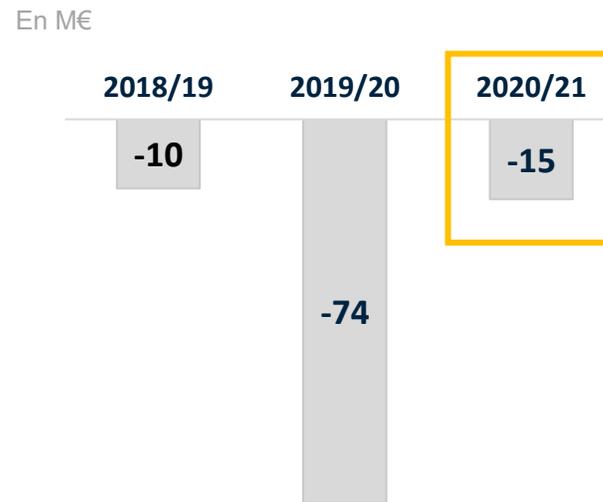
Résultat net part du Groupe : -122 M€



CAPEX nets : 143 M€

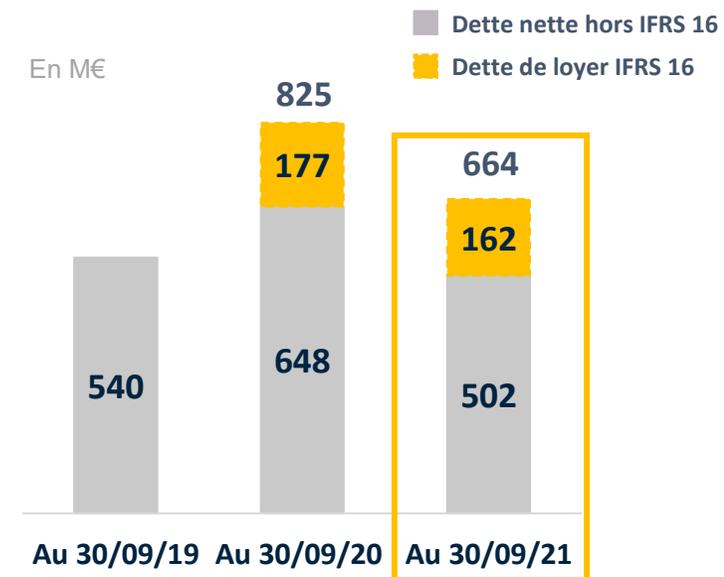


FCF ⁽¹⁾ : -15 M€



(1) FCF après IFRS 16, sauf en 2018/19

Dette financière nette ⁽¹⁾ : 664 M€



DOMAINES SKIABLES : PERFORMANCES OPERATIONNELLES ET INVESTISSEMENTS

Impact Covid-19 : Seuls deux sites ont été ouverts quelques jours en octobre. Puis non ouverture de l'ensemble des domaines sur décision des autorités. Réouverture progressive à partir de juin.

en M€	2020/21	2019/20	Var.	Var. à p.c.*
Journées-skieur (en M)	0,3	11,1	-97,3%	-97,3%
Chiffre d'affaires	11,4	360,2	-96,8%	-96,7%
Opex (y.c. chômage partiel)	-105,0	-236,9	-55,7%	n.s.
Compensation partielle des sociétés de RM	168,3	-	-	-
EBO	74,7	123,3	-39,4%	-
EBO/CA	n.s.	34,2%	-	-
Investissements industriels nets (hors produit cession des 2 Alpes)	-75,6	-80,1	-5,6%	+16,2%
Produit de cession des actifs 2 Alpes	+51,1	-	-	-

- ✓ **Journées-skieur et chiffre d'affaires** très impactés par la fermeture des domaines pendant la quasi-totalité de la saison
 - T4 de bonne facture, mais son poids dans l'activité annuelle est très faible
- ✓ **Bonne maîtrise des Opex => baisse de près de 50%**
 - Compensation à hauteur de **39%** du manque à gagner de CA vs. 2018/19
 - ✓ par une réduction des charges d'exploitation,
 - ✓ et en intégrant les compensations reçues au titre du chômage partiel et équivalents (13,5 M€)
- ✓ **EBO** : positif en raison de la compensation partielle des coûts fixes (168,3 M€)
- ✓ **Investissements nets** :
 - 75,6 M€, en hausse de 16,2% à périmètre comparable
 - En incluant le produit de cession des actifs des 2 Alpes (+51,1 M€), ils s'établissent à 24,5 M€

* La variation à périmètre comparable exclut le chiffre d'affaires et les investissements nets du domaine skiable des 2 Alpes qui est sorti du périmètre Groupe depuis le 1^{er} décembre 2020

PARCS DE LOISIRS : PERFORMANCES OPERATIONNELLES ET INVESTISSEMENTS



Impact Covid-19 : Sites ouverts quelques jours en octobre, puis fermeture jusqu'à début mai / début juin en fonction des sites (seuls Grévin Montréal a ouvert à partir du 26 février et Chaplin's World à partir du 12 mars)

Inondations en Belgique : Walibi Belgique et Aqualibi ont dû refermer leurs portes pour cause d'inondation à compter du 15 juillet

en M€	2020/21	2019/20	Var.
Visites (en M)	4,8	5,4	-10,2%
Chiffre d'affaires	221,7	232,1	-4,5%
Opex (y.c. chômage partiel)	-214,3	-230,9	+9,0%
Aides coûts fixes et autres aides	20,1	-	-
EBO	27,5	1,2	n.s.
EBO/CA	12,4%	0,5%	-
Investissements industriels nets	-57,9	-86,1	-32,7%

✓ Chiffre d'affaires et fréquentation

- Affecté par la fermeture administrative des sites au S1
- Bonne reprise en fin de T3, puis activité dynamique au cours du T4
 - ✓ CA T4 : +5,6% vs T4 2018/19 (retraité de la fermeture de 2 sites Belges pour cause d'inondation)
 - ✓ DPV : +5,7% sur l'exercice

✓ Maîtrise des Opex

- Compensation à hauteur de **39%** du manque à gagner de CA vs 2018/19
 - ✓ par une réduction des charges d'exploitation,
 - ✓ et en intégrant les compensations reçues au titre du chômage partiel et équivalents (7,5 M€)
- Aides et indemnités de 20,1 M€

✓ Bonne tenue de l'EBO

- A bénéficié du dynamisme de l'activité au T4, avec une structure de coûts resserrée

✓ Investissements nets

- Enveloppe annuelle ajustée en raison de la crise, certains projets décalés sur les prochains exercices

Cette BU comprend Travefactory, certaines activités immobilières de la CDA ainsi que l'activité de Conseil portée par CDA Management

en M€	2020/21	2019/20	Var.
Chiffre d'affaires	7,4	23,3	-68,2%
Opex (y.c. chômage partiel)	-39,1	-54,0	-27,6%
EBO	-31,6	-30,6	-3,3%
Investissements industriels nets	-9,8	-8,9	+10,1%

- ✓ **Travefactory et activités immobilières** : également affectés par la crise sanitaire
- ✓ **Opex** :
 - Réduction des charges en lien avec la baisse de l'activité (honoraires et intéressement)
 - Importante réduction de coûts chez Travefactory
 - Non reconduction de la « Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat » en 2020/21 (vs. 2,7 M€ en 2019/20)
- ✓ **EBO** : quasi stable en dépit du contexte de crise
 - Différentes aides perçues (+2,0 M€) compensent partiellement la baisse de l'EBO de Travefactory (-2,2 M€)
- ✓ **Investissements nets** : accélération de la digitalisation des métiers et en particulier des outils marketing (tunnel de vente, connaissance client, sites internet)

en M€	2020/21	2019/20
Chiffre d'affaires	240,6	615,6
<i>Opex (y.c. chômage partiel)</i>	<i>-359,4</i>	<i>-521,8</i>
<i>Aides et compensations</i>	<i>189,4</i>	<i>-</i>
EBO	70,6	93,8
<i>EBO/CA</i>	<i>29,3%</i>	<i>15,2%</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>-140,0</i>	<i>-148,4</i>
<i>Autres charges opérationnelles</i>	<i>-54,9</i>	<i>-51,2</i>
Résultat Opérationnel	-124,4	-105,9

- ✓ **Opex** : maîtrise des charges
 - Compensation à hauteur de **41%** du manque à gagner de CA vs 2018/19 par une réduction des charges d'exploitation

- ✓ **EBO** : bonne tenue grâce à l'activité dynamique du T4 des Parcs de loisirs et aux aides et compensations (189,4 M€)
 - ✓ 168,3 M€ : compensation partielle des coûts fixes pour les sociétés de RM
 - ✓ 21,1 M€ : autres aides ou subventions obtenues en France et à l'étranger

- ✓ **Dotations aux amortissements** : baisse de 5,6% notamment liée à la sortie des 2 Alpes du périmètre

- ✓ **Autres produits et charges** incluent notamment:
 - Des dépréciations des goodwill Parcs de loisirs (-55,2 M€ comptabilisés au S1)
 - En 2019/20, dépréciations de goodwill Parcs de loisirs et Travelfactory pour 48,8 M€

en M€	2020/21	2019/20
Résultat Opérationnel	-124,4	-105,9
<i>Coût de l'endettement net</i>	<i>-20,3</i>	<i>-12,6</i>
<i>Autres produits et charges financiers</i>	<i>-8,1</i>	<i>-5,6</i>
<i>Impôts</i>	<i>+20,3</i>	<i>+12,8</i>
<i>MEE</i>	<i>+9,1</i>	<i>+0,7</i>
Résultat net consolidé	-123,5	-110,4
<i>Minoritaires</i>	<i>+1,8</i>	<i>+6,1</i>
Résultat net, part du Groupe	-121,7	-104,3

- ✓ **Coût de l'endettement net** augmente, notamment à cause :
 - Augmentation de la dette financière moyenne
 - Impact one-off de la prorogation du 1^{er} PGE : 4,3 M€
 - Augmentation des frais financiers sur dettes de loyers : 1,1 M€

- ✓ **Produit net d'impôts** qui prend en compte :
 - Activation de pertes fiscales reportables : 17,5 M€
 - Déplafonnement du *carry back* : 3,4 M€

- ✓ **Mises en équivalence** :
 - Essentiellement lié aux résultats de Compagnie du Mont-Blanc

- ✓ **Résultat net, part du Groupe** : perte limitée à 121,7 M€ (dont 55,2 M€ liés à des dépréciations de goodwill) malgré une baisse de CA de 574 M€ à périmètre équivalent vs 2018/2019

SECURISATION DE LA POSITION DE LIQUIDITE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

- ✓ Mise en place de plans d'économies de coûts et adaptation des investissements
- ✓ Soutien des gouvernements : aides et mesures de compensation
- ✓ Mise en place de **nouveaux financements** et **aménagement des covenants** pour financements existants
- ✓ **Augmentation de capital**

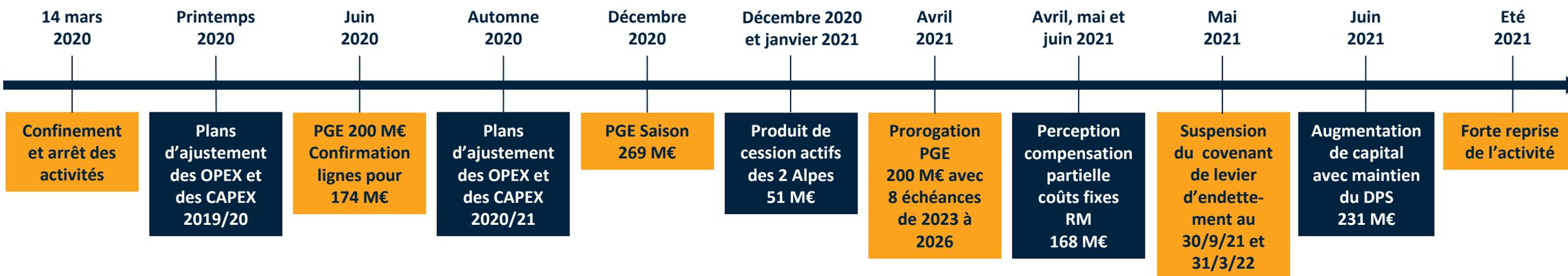


TABLEAU DE VARIATIONS DE FLUX

en M€	2020/21	2019/20
EBO	70,6	93,8
<i>Variation de BFR</i>	-3,3	+4,4
<i>Investissements industriels nets</i>	-92,3	-175,1
<i>Impôts versés</i>	+3,2	-9,3
<i>Autres éléments</i>	+7,2	+11,8
Free Cash Flow opérationnel*	-14,6	-74,4
<i>Investissements financiers</i>	-36,1	+6,0
<i>Frais financiers versés</i>	-11,1	-8,6
<i>Augmentation de capital</i>	+226,8	-
<i>Dividendes</i>	-	-22,1
<i>Autres éléments</i>	-18,9	-8,1
(Augmentation) / Diminution de la dette nette hors IFRS 16	146,0	-107,2
(Augmentation) / Diminution des dettes de loyers	14,8	-177,0
(Augmentation) / Diminution de la dette nette	160,8	-284,2

✓ Variation du BFR

- Traditionnellement limitée au 30/09, compte tenu de la saisonnalité des activités

✓ Investissements industriels nets de 143,4 M légèrement supérieurs à l'enveloppe indicative de 140 M€

- Solde net de 92,3 M€ après produit de cession des actifs des 2 Alpes

✓ Free Cash Flow opérationnel : flux négatif limité à 14,6 M€

✓ Investissements financiers incluent notamment :

- Rachat de 10% du Futuroscope à la SEM Patrimoine de la Vienne
- Acquisition d'Evolution 2
- Variation de prêts à des sociétés non consolidées

✓ Augmentation de capital : souscription de 231 M€ pour un montant net de frais de 226,8 M€

✓ Autres éléments :

- Refinancement d'une participation immobilière et augmentation de la créance financière sur les communes délégantes des Deux Alpes

✓ Diminution de la dette nette (y compris dettes de loyers) de 160,8 M€

*Free Cash Flow Opérationnel publié en 2019/20 de -66,8 M€ était égal à la CAF avant impôts, coût de la dette nette et variation de BFR

en M€	30/09/2021	30/09/2020
Dettes nettes*	663,9	824,7
Dettes nettes hors IFRS 16	501,7	647,7
Dettes nettes / EBO hors IFRS 16	8,8	8,1

✓ Dette nette

- Hors IFRS 16 => référence pour le calcul du covenant bancaire
- Après IFRS 16, dette nette intègre des engagements locatifs pour 162,2 M€

✓ Ratio Dette nette / EBO hors IFRS 16 :

- *Covenant holiday* pour les dates de test du 30/09/2021 et 31/03/2022
- Le covenant substitutif est respecté (dette nette hors IFRS16 < à 850 M€)

✓ Liquidités disponibles de 696 M€

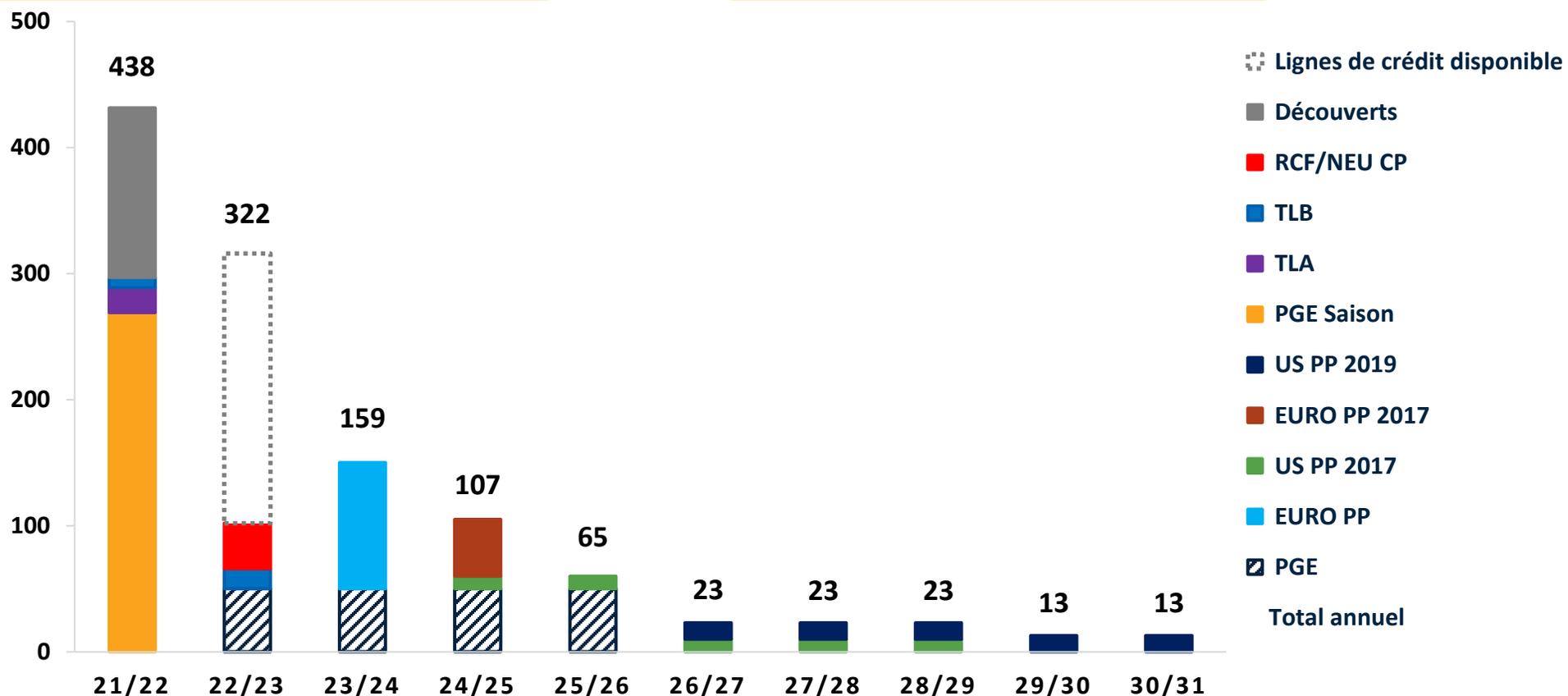
(Trésorerie 350 M€ + lignes de crédit disponibles 214 M€ et lignes de découvert non tirées 132 M€)

* Y compris dettes de loyers

ÉCHÉANCIER DE LA DETTE

- ✓ La **liquidité** du Groupe est **suffisante** pour couvrir les besoins à court terme
- ✓ Le Groupe a lancé les travaux concernant le refinancement de ses emprunts et lignes de crédit arrivant à échéance à partir de 2022/23

- ✓ **PGE Saison** : Post clôture (décembre 2021) remboursement partiel de 139 M€ et prorogation du solde de 130 M€ à un horizon de deux ans





3 – PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Dynamiser l'activité et l'attractivité des sites

- Offrir des expériences uniques, immersives et désaisonnalisées
- Développer les capacités d'accueil et la fluidité du parcours clients
- Renforcer la distribution à l'aide du digital

Déployer de nouveaux relais de croissance

- Être acteur de la diversification des loisirs de Montagne
- Accélérer le développement de nos sites de loisirs
- Agilité sur la croissance externe

Une entreprise performante & engagée

- Discipline financière, synergies d'expertises et de distribution
- Focus RSE dont objectifs environnementaux ambitieux à horizon 2030
- Création de valeur partagée avec les territoires



CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2021/22 : NIVEAU HISTORIQUE POUR CETTE PÉRIODE

en M€	T1 2021/22	T1 2018/19 ⁽¹⁾	Var
Domaines skiables	62,6	49,8	+25,6%
Parcs de loisirs	99,4	69,3	+43,4%
Holding & Supports	4,8	2,9	+63,8%
Total	166,7	122,0	+36,6%

(1) Retraité du CA des 2 Alpes qui est sorti du périmètre le 01/12/20

Ligne de train : Londres - Moûtiers - Bourg St-Maurice



- Accord avec Eurostar pour circuler les week-ends de la saison
- Distribution exclusive par Travelski - Packages dynamiques
- Offre destinée au marché britannique et au bénéfice des sites exploités par la CDA

- Domaines skiables** : impact de la crise sanitaire masqué par un effet calendaire
 - Hors effet calendaire, activité en retrait de 5% (vs T1 18/19),
 - Cet effet sera compensé mécaniquement sur le T2,
 - T1 marqué par les restrictions de voyages entre le UK et la France et le contexte sanitaire,
 - Appétence des skieurs français, belges ou néerlandais.
- Parcs de loisirs** : fréquentation record à plus de 2 M de visiteurs
 - L'activité atteint son plus haut historique
 - Succès des moyens déployés pour développer les périodes d'Halloween et de Noël. Halloween => + des 2/3 de l'activité du trimestre,
 - Dans la continuité du T4 20/21, DPV très dynamique à +19,7% (vs T1 18/19)
- Holdings & Supports**
 - Porté par TravelFactory qui continue à gagner des parts de marché en France, aux Pays-Bas ou en Belgique
 - Lancement de Travelski Express, premier train reporté au 27 janvier suite aux décisions sanitaires

CONCLUSION : UN ACTEUR MAJEUR EUROPÉEN DE LA MONTAGNE ET DES LOISIRS PRÊT À REBONDIR

Le Groupe a réussi à traverser la crise sur le plan financier et est en parfait ordre de marche sur le plan opérationnel

Fort rebond de l'activité au cours de l'été 2021, qui s'est poursuivi au cours du 1^{er} trimestre 2021/22

L'exercice 2021/22 est une année de transition au cours de laquelle nous apprenons à évaluer les impacts des différentes crises (énergie, matières premières...)

Marges de manœuvre financières retrouvées pour poursuivre nos investissements volontaristes en soutien de la dynamique de l'activité des sites **et pour investir dans des projets de développement organique**

Un partenaire plus engagé que jamais dans **le développement socio-économique des territoires** et dans **l'atteinte d'objectifs environnementaux ambitieux**





4 - RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (1/2)

Etabli en application de l'article L. 225-37 du code de commerce

- ✓ Ce rapport figure in extenso dans le **Document d'enregistrement universel 2021** (p.43 et suivantes, compilé dans son chapitre 3 dédié au gouvernement d'entreprise)

- ✓ Dissociation depuis le 1^{er} juin 2021 des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général
 - ✓ Changement intervenu dans le cadre de l'échéance du mandat de Dominique Marcel après 12 ans à la tête du groupe

- ✓ Afin d'assurer la transition dans le meilleur intérêt de la Société :
 - ✓ Dominique Marcel a été renouvelé en qualité de Président-Directeur Général jusqu'au 31 mai 2021 puis est devenu Président du Conseil le 1^{er} juin 2021 ;
 - ✓ Dominique Thillaud a été nommé Directeur Général Délégué du 25 mars au 31 mai 2021 puis est devenu Directeur général le 1^{er} juin 2021 ;
 - ✓ Loïc Bonhoure a été nommé Directeur général Délégué le 1^{er} juin 2021.

Au cours de l'exercice 2020/2021 :

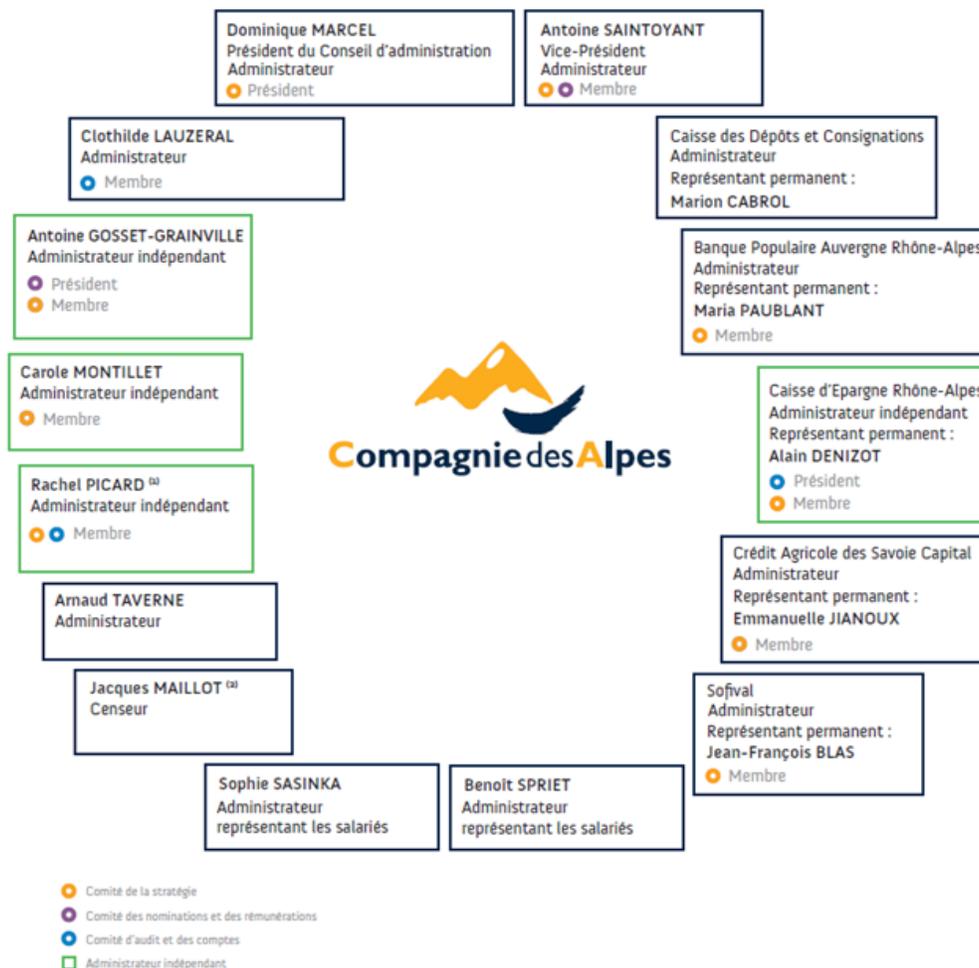
- ✓ Le Conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises
- ✓ Réunions des Comités du Conseil :
 - ✓ 4 réunions pour le Comité d'audit et des comptes
 - ✓ 4 réunions pour le Comité des nominations et des rémunérations
 - ✓ 3 réunions pour le Comité de la stratégie

✓ Le Conseil d'administration a notamment été sollicité sur les sujets suivants

propres à l'exercice 2020/2021:

- ✓ L'évolution de la gouvernance
- ✓ Les augmentations de capital de juin 2021 (231 M€) et septembre 2021 (apport par la CDC des titres de la Société du Parc du Futuroscope)
- ✓ Des points de situation liés à la crise sanitaire
- ✓ La mise en place d'un nouveau PGE (269 M€)

Composition du Conseil d'administration au 28 janvier 2022





5 - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- ✓ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Résolution N°1, pages 208 - 210*)
- ✓ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Résolution N°2, pages 192 - 196*)
- ✓ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Résolution N°4, pages 211 - 212*)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- ✓ Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°22)

Rapport sur les comptes annuels (pages 208 - 210)

✓ Opinion

- ✓ Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

✓ Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- ✓ Nous avons considéré comme point clé de l'audit la valorisation des titres de participation.

✓ Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et comptes annuels.
- ✓ Nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations fournies en application des dispositions du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Rapport sur les comptes consolidés (pages 192 - 196)

✓ Opinion

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

✓ Justification des appréciations – Points clés de l'audit

✓ Nous avons considéré les 4 sujets suivants comme points clés d'audit :

- Les tests de perte de valeur des actifs incorporels, corporels et des droits d'utilisation IFRS 16 ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- La reconnaissance des subventions et aides gouvernementales ;
- Le traitement comptable des concessions des domaines skiables.

✓ Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, tant sur leur sincérité que sur leur concordance avec les comptes consolidés.
- ✓ Nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière ne comprend pas la part des investissements éligibles et la part des dépenses d'exploitation éligibles, informations requises par le règlement (UE) 2020/852.

Rapport spécial sur les conventions réglementées (pages 211-212)

✓ Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 269 M€ conclu par la Compagnie des Alpes intervenant en qualité de Porte-Fort, aux côtés de l'Emprunteur - sa filiale CDA Financement, auprès de son pool de banque habituel dont font partie Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie et Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes en qualité de Prêteurs.

✓ Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :

- a. Contrat de Prêt Garanti par l'Etat (200 M€)
- b. Convention de prestations de services avec la société du Parc du Futuroscope
- c. Mise en œuvre du projet Foncière Rénovation Montagne
- d. Convention de licence avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- e. Refinancement - conclusion d'un avenant au contrat d'ouverture de crédit et d'un nouveau contrat de crédit à terme amortissable

Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°22)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.



6 - PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 1 et 2 – Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2021
 - ✓ Voir chapitre 5 « Informations financières » du document d'Enregistrement Universel 2021
- ✓ 3 – Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2021
 - ✓ Proposition d'affecter la perte de l'exercice (79,217 M€) au compte report à nouveau
- ✓ 4 – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- ✓ 5 à 8 – Ratification de la cooptation d'un administrateur et renouvellement du mandat de trois administrateurs pour 4 années soit jusqu'à l'AG annuelle 2026
 - ✓ Caisse des dépôts et consignations => administrateur personne morale représentée par Marion Cabrol
 - ✓ Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes => administrateur personne morale représentée par Maria Paublant
 - ✓ Crédit Agricole des Savoie Capital (cooptée en remplacement de Crédit Agricole des Savoie puis renouvelée) => administrateur personne morale représentée par Emmanuelle Jianoux

De la compétence de l'AG ordinaire

9 – Nomination d'un nouvel administrateur, Anne Yannic, en remplacement de Rachel Picard, démissionnaire

- ✓ Anne Yannic, administratrice indépendante
- ✓ Fonction principale : Consultante et Executive coach (transformation des organisations, développement du leadership des dirigeants)
- ✓ Biographie
 - Diplômée de l'ESSEC, elle débute sa carrière chez Procter & Gamble puis rejoint en 1995 le groupe Atlas, dont elle est devenue Directrice générale en 2001.
 - En 2008, elle rejoint le Club Med en qualité de Directrice générale France, Belgique et Suisse.
 - En 2012 elle est nommée Présidente du Directoire du Groupe City Vision.
 - De janvier 2016 à septembre 2018, Anne Yannic occupe les fonctions de Directrice générale de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel.
 - Depuis avril 2017, elle est administratrice indépendante de la société Rallye (holding du groupe Casino) et a également développé une activité de coach de dirigeants.



De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 et 11 – Renouvellement du mandat de l'un des Commissaires aux comptes titulaires et constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes suppléant
 - ✓ Renouvellement du mandat du cabinet Mazars => durée de 6 ans
 - ✓ Arrivée du terme du mandat de Virginie Chauvin, commissaire aux comptes suppléant. Non renouvellement autorisé par les dispositions légales désormais en vigueur

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (1/2)
 - ✓ 12 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au Président-Directeur général au titre de l'exercice 2020/2021
 - ✓ 13 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au Président au titre de l'exercice 2020/2021
 - ✓ 14 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au Directeur général au titre de l'exercice 2020/2021
 - ✓ 15 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2020/2021

- Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (2/2)
 - ✓ 16 – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président au titre de l'exercice 2021/2022
 - ✓ 17 – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général au titre de l'exercice 2021/2022
 - ✓ 18 – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2021/2022
 - ✓ 19 – Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021/2022
 - ✓ 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux
 - Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 21 – Autorisation conférée au Conseil d'administration aux fins de rachat de ses propres actions
 - ✓ Alimentation du contrat de liquidité
 - ✓ Auto-détention d'actions dans la limite de 10% du capital social et prix maximum d'achat par action: 40 €
 - ✓ Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de la présente AG

De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 22 – Autorisation en vue de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (10% max du capital; durée de 18 mois)

PRESENTATION DES RESOLUTIONS

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 23 – Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées
 - ✓ Résolution d'usage



7 – QUESTIONS / RÉPONSES

Suite à l'apport par la CDC à la CDA de sa participation au capital du Futuroscope en septembre 2021

- ✓ Question 1 : **Quels sont les actionnaires "résiduels" de la Société du Parc du Futuroscope ? Une offre leur a-t-elle également été proposée ?**

- ✓ Réponse :
 - ✓ Le solde du capital de la société du Parc du Futuroscope est détenu par la SEML PATRIMONIALE DE LA VIENNE, à concurrence de 19% (+ 1% d'auto-détention).
 - ✓ L'apport par la CDC des titres qu'elle détenait au sein du capital de la société du Parc du Futuroscope à la CDA a résulté de discussions menées uniquement de gré à gré entre la CDC et la CDA, la SEML PATRIMONIALE DE LA VIENNE n'y a pas été partie.

Suite à l'apport par la CDC à la CDA de sa participation au capital du Futuroscope en septembre 2021

- ✓ Question 2 : **CDA ambitionne-t-elle de monter à 100% du capital de la Société du Parc du Futuroscope ?**

- ✓ Réponse :
 - ✓ Un tel scénario n'est pas envisagé par la CDA.

Club des Actionnaires

✓ Question 3 : **Suite à l'augmentation de capital, notre Société va-t-elle revoir les seuils de détention de titres pour bénéficier des avantages du Club des Actionnaires ? Si une décision n'est pas encore prise à ce jour, quelle date limite se donne notre Société pour décider s'il y a lieu de modifier les conditions en vigueur ?**

✓ Réponse :

- ✓ Le succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en juin 2021 doit beaucoup à la participation des actionnaires individuels de la CDA.
- ✓ En signe de reconnaissance, la CDA a maintenu, cette année encore, les seuils d'accès à ses Offres Privilèges au même niveau que les années précédentes, malgré le doublement du nombre d'actions composant son capital.
- ✓ Une réflexion interne est en cours pour faire évoluer le fonctionnement du Club des Actionnaires et des avantages qui lui sont attachés. Plusieurs formules sont à l'étude et la CDA ne manquera pas d'informer ses actionnaires des nouvelles dispositions lorsque celles-ci seront arrêtées qui auront pour vocation première de privilégier la fidélité des actionnaires individuels. La mise en application de cette évolution interviendra dès l'exercice 2022/2023.

Apport en trésorerie au Musée Grévin

✓ Question 4 : **Notre société a-t-elle récemment <s'entend depuis le 16 septembre 2021> consenti un apport en trésorerie au Musée Grévin ? Si oui, pour quel montant et à quelles conditions de rémunération ?**

✓ Réponse :

- ✓ La CDA détient 95,88% du capital de Musée Grévin.
- ✓ La gestion de la trésorerie et des financements court, moyen et long termes est effectuée dans le cadre d'un système de cash-pooling organisé au sein du Groupe CDA autour de la société centralisatrice CDA-Financement.

Dividende au titre de l'exercice en cours

- ✓ Question 5 : **Notre société a annoncé vouloir verser un dividende au titre de l'exercice en cours. Si ce dividende est confirmé, notre société pourrait-elle décider d'un acompte sur dividende en décembre 2022 dans la foulée de l'annonce des résultats annuels ?**

- ✓ Réponse :
 - ✓ Le Groupe confirme depuis ses précédentes annonces sur le sujet avoir toujours pour objectif de revenir à un taux de distribution au moins équivalent à celui d'avant crise à partir de 2023 (au titre de l'exercice 2021/2022), un objectif qu'il juge compatible avec sa stratégie de croissance et d'investissements.
 - ✓ La CDA envisage le versement des dividendes comme à son habitude, postérieurement à l'approbation des comptes de l'exercice 2021/2022.



8 – VOTE DES RÉSOLUTIONS

Résolutions 1 et 2

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 1 – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2021
- ✓ 2 – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2021

Résolution 3

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 3 – Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2021
 - ✓ Proposition d'affecter la perte de l'exercice (79,217 M€) au compte report à nouveau

Résolution 4

De la compétence de l'AG ordinaire

- 4 – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 5 à 8 – Ratification de la cooptation d'un administrateur et renouvellement du mandat de trois administrateurs pour 4 années soit jusqu'à l'AG annuelle 2026
 - ✓ Caisse des dépôts et consignations => administrateur personne morale représentée par Marion Cabrol
 - ✓ Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes => administrateur personne morale représentée par Maria Paublant
 - ✓ Crédit Agricole des Savoie Capital (cooptée en remplacement de Crédit Agricole des Savoie puis renouvelée) => administrateur personne morale représentée par Emmanuelle Jianoux

Résolution 9

De la compétence de l'AG ordinaire

- 9 – Nomination d'un nouvel administrateur, Anne Yannic, en remplacement de Rachel Picard, démissionnaire

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 et 11 – Renouvellement du mandat de l'un des Commissaires aux comptes titulaires et constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes suppléant
 - ✓ Renouvellement du mandat du cabinet Mazars => durée de 6 ans
 - ✓ Arrivée du terme du mandat de Virginie Chauvin, commissaire aux comptes suppléant. Non renouvellement autorisé par les dispositions légales désormais en vigueur

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (1/9)
 - ✓ 12 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au Président-Directeur général au titre de l'exercice 2020/2021
- Ces éléments sont décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (2/9)

✓ 13 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au Président au titre de l'exercice 2020/2021

- Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (3/9)

✓ 14 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au Directeur général au titre de l'exercice 2020/2021

- Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (4/9)

✓ 15 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2020/2021

- Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (5/9)

✓ 16 – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président au titre de l'exercice 2021/2022

- Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (6/9)

✓ 17 – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général au titre de l'exercice 2021/2022

- Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (7/9)
 - ✓ 18 – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2021/2022

- Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (8/9)
 - ✓ 19 – Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021/2022
- Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

De la compétence de l'AG ordinaire

✓ 12 à 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (9/9)

✓ 20 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux

- Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du document d'Enregistrement Universel 2021

Résolution 21

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 21 – Autorisation conférée au Conseil d'administration aux fins de rachat de ses propres actions
 - ✓ Alimentation du contrat de liquidité
 - ✓ Auto-détention d'actions dans la limite de 10% du capital social et prix maximum d'achat par action: 40 €
 - ✓ Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de la présente AG

Résolution 22

De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 22– Autorisation en vue de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (10% max du capital; durée de 18 mois)

Résolution 23

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 23 – Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées
 - ✓ Résolution d'usage



PASSION



CRÉATIVITÉ



EXPERTISE



EXPÉRIENCE

TOUTES NOS EXPÉRIENCES AU SERVICE DE LA VÔTRE



Compagnie des Alpes